

Les professionnels et la route : quelle connaissance du risque routier de leurs salariés ?

Vague 5

Sondage Ifop pour MMA

N° 117200 Contacts Ifop :

Fabienne Gomant / François Legrand Département Opinion et Stratégies d'Entreprise 01 45 84 14 44 prenom.nom@ifop.com





1 La méthodologie



Etude réalisée par l'Ifop pour MMA

Echantillon Méthodologie Mode de recueil



L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **500** dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés.



La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (taille et secteur d'activité) après stratification par région.



Les interviews ont été réalisées par téléphone sur le lieu de travail des personnes interrogées, du 5 au 16 octobre 2020.

Ont été exclus du champ de l'enquête :

- √ les professionnels de la route (entreprises de chauffeurs routiers, de taxis, d'ambulanciers, de coursiers, de conducteurs de bus...)
- √ les indépendants sans salariés
- les dirigeants d'entreprise dans lesquelles aucun salarié ne conduit un véhicule pour un trajet de mission ou un trajet domicile-travail
- o Rappel avril 2019 : étude Ifop pour MMA réalisée auprès d'un échantillon de 503 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés par téléphone au domicile des personnes interrogées 1er au 8 avril 2019 selon la méthode des quotas
- o Rappel avril 2018 : étude Ifop pour MMA réalisée auprès d'un échantillon de 501 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés par téléphone au domicile des personnes interrogées du 20 u 30 mars 2018, selon la méthode des quotas
- o Rappel avril 2017 : étude Ifop pour MMA réalisée auprès d'un échantillon de 502 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés par téléphone au domicile des personnes interrogées du 10 au 19 avril 2017, selon la méthode des quotas
- o Rappel mars 2016: étude Ifop pour MMA réalisée auprès d'un échantillon de 602 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés par téléphone au domicile des personnes interrogées du 23 au 31 mars 2016, selon la méthode des quotas
- o Rappel mars 2015 : Etude Ifop pour MMA réalisée auprès de 1001 personnes effectuant des déplacements professionnels au moins une fois par mois, extraites d'un échantillon de 2736 personnes représentatif de la population active occupée française, par questionnaire auto-administré en ligne du 11 au 19 mars 2015 selon la méthode des quotas.









2 Les résultats de l'étude





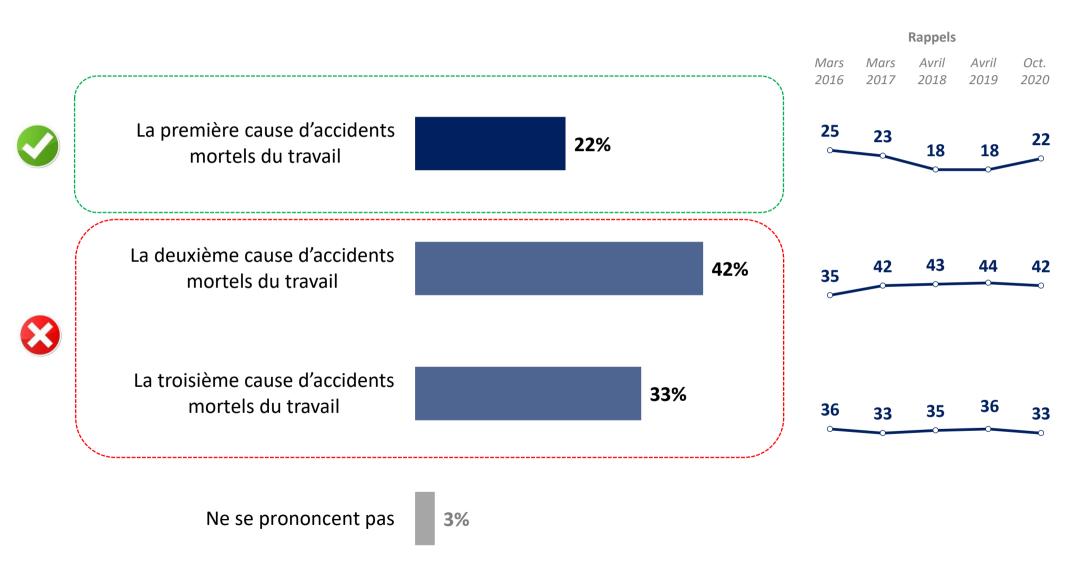
A Connaissance et politique du risque routier





Seuls 2 professionnels sur 10 ont conscience de la part du risque routier parmi les accidents mortels du travail, un score qui évolue peu d'année en année

Et pour terminer, selon vous, le risque routier professionnel (c'est-à-dire les accidents survenus lors de trajets professionnels) est-il ...?

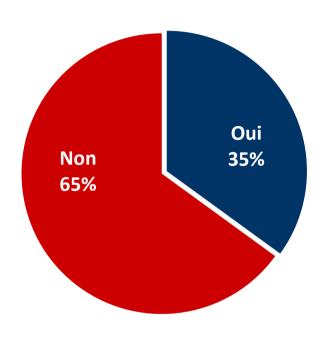


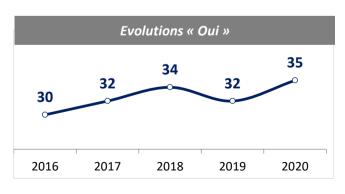


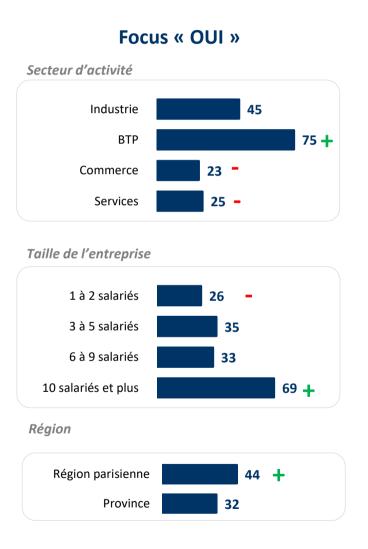


La mise à disposition d'un véhicule de société concerne un peu plus d'1/3 des professionnels interrogés, une proportion plus forte dans le secteur industriel et qui atteint les 3/4 dans le BTP

QUESTION: Plus précisément, parmi l'ensemble de vos salariés, certains disposent-ils d'un véhicule au nom de votre entreprise?





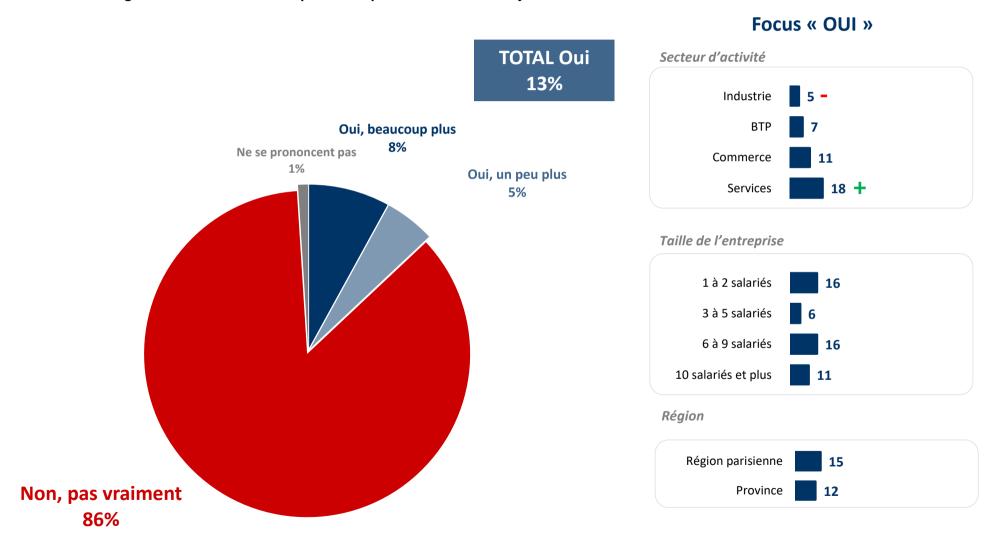






La crise sanitaire a un effet non négligeable sur l'utilisation de son véhicule personnel dans le cadre du trajet domicile-travail, notamment dans les services mais aussi le commerce

QUESTION: Du fait de la crise sanitaire que nous vivons, et d'après ce que vous observez ou pressentez, pensez-vous que vos salariés vont désormais davantage recourir à leur véhicule personnel pour effectuer leur trajet domicile-travail?

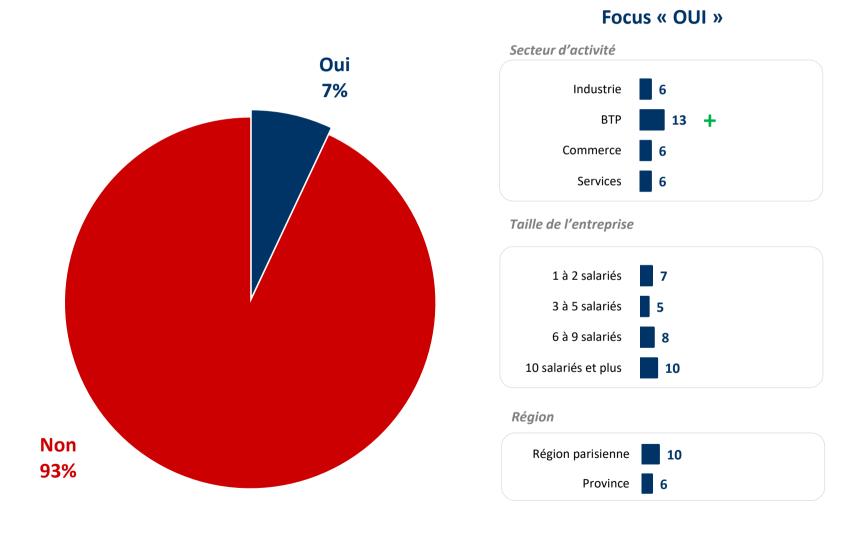






En cette période de crise sanitaire, l'accompagnement de la part des entreprises dans le recours au véhicule personnel est très minoritaire (bien que légèrement plus soutenu dans le BTP)

QUESTION: Par ailleurs, du fait de la crise sanitaire, avez-vous mis en place dans votre entreprise des mesures spécifiques pour favoriser l'utilisation de véhicules personnels de la part de vos salariés?



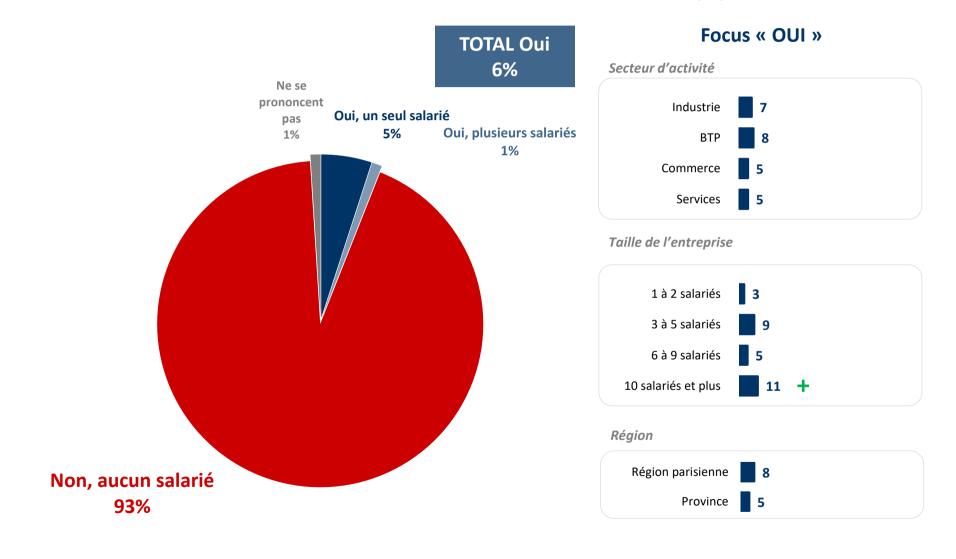






6% des professionnels ont été confrontés à un accident d'au moins un de leurs salariés sur un trajet professionnel

QUESTION: Au cours des 12 derniers mois, l'un de vos salariés a-t-il été victime d'un accident survenu lors d'un trajet professionnel?



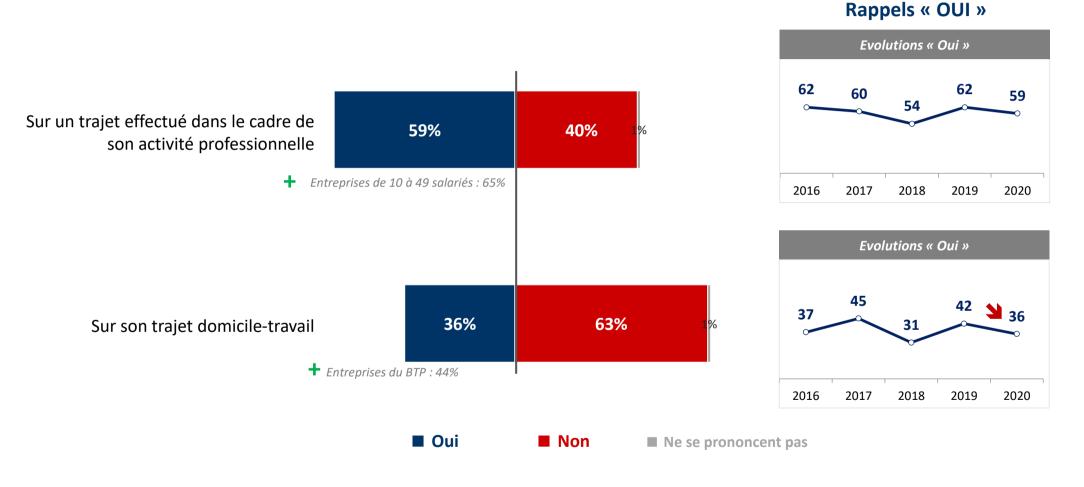






La conscience de sa responsabilité en tant que dirigeant, en matière de risque routier encouru par ses salariés, est nettement plus évidente dans le cadre de l'activité professionnelle que sur le trajet domicile-travail et évolue très peu en 5 ans

A votre avis, un dirigeant d'entreprise peut-il être tenu pour responsable dans les situations suivantes ? Un accident de la route impliquant l'un de ses salariés...



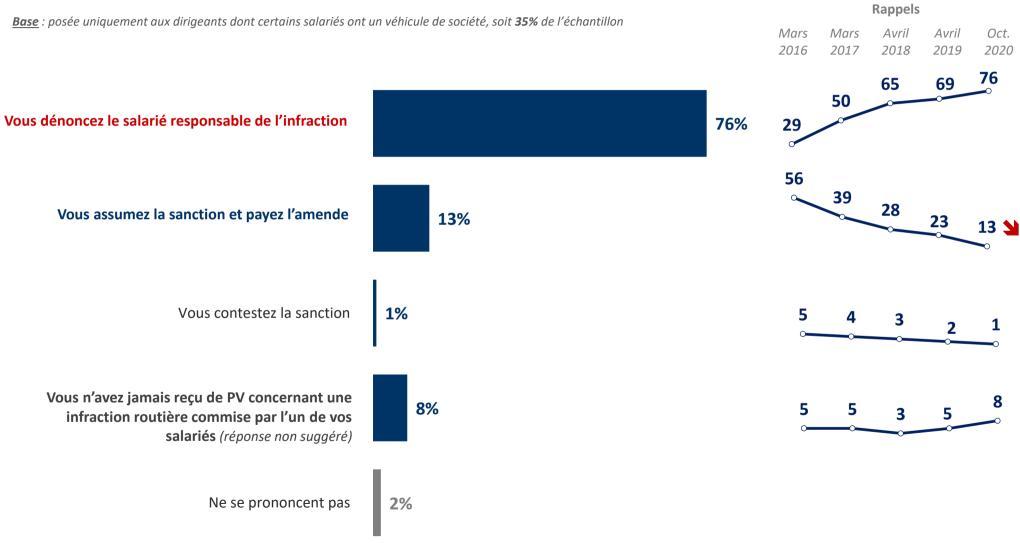






La loi de 2017 a eu un effet certain sur la dénonciation par l'employeur du salarié ayant commis une infraction routière, cette pratique augmentant de 47 points en 5 ans

Lorsque, en tant que chef d'entreprise, vous recevez un PV (procès verbal) concernant une infraction routière commise par l'un de **QUESTION:** vos salariés, comment agissez-vous?

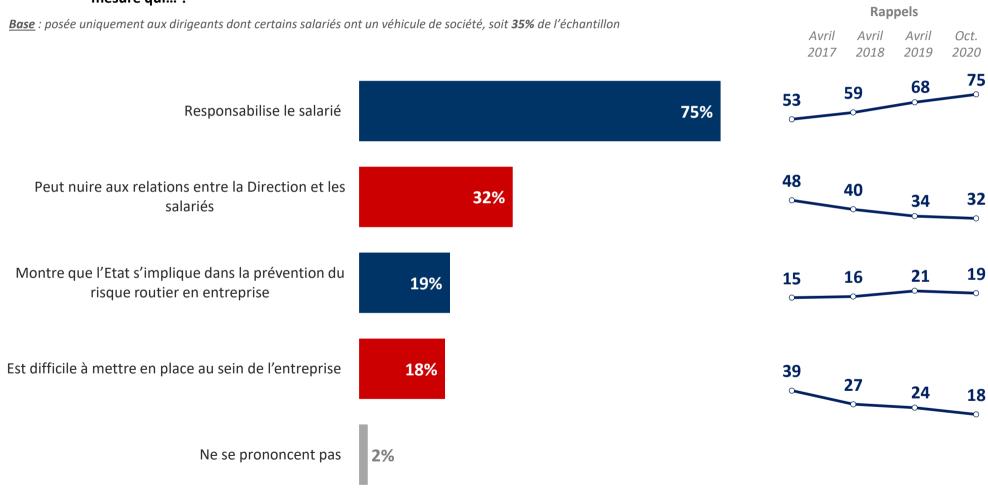






La reconnaissance du bénéfice de l'obligation de dénonciation du salarié s'est installée avec le temps, progressant de 22 points en 5 ans

QUESTION: Depuis le 1er janvier 2017, vous êtes tenu, en tant que chef d'entreprise, de révéler l'identité du salarié qui a commis une infraction sur la route, en circulant avec un véhicule de société. Vous personnellement, en tant que chef d'entreprise, diriez-vous que c'est une mesure qui...?



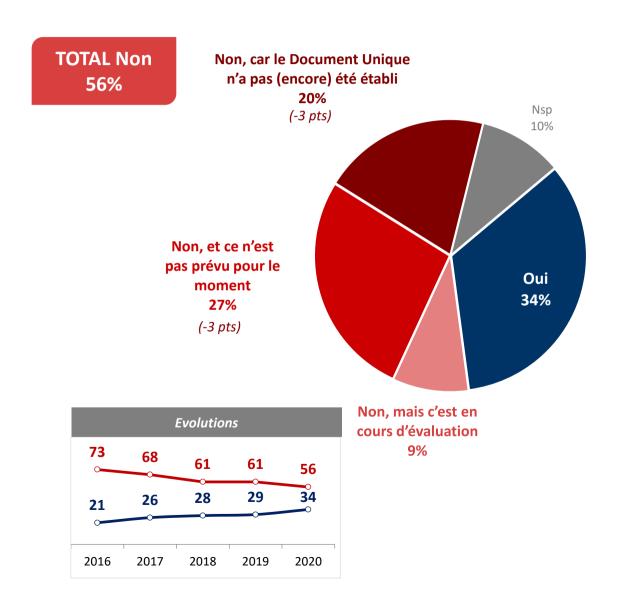




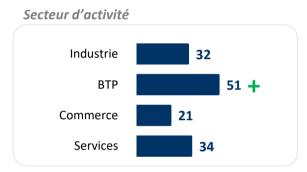


1/3 des dirigeants interrogés ont inscrit les risques routiers au sein du Document Unique, soit une amélioration de 13 points depuis 2016

QUESTION: Dans votre entreprise, le Document Unique (c'est-à-dire un rapport écrit qui doit rendre compte de votre évaluation des risques pour la santé et la sécurité de vos salariés) fait-il mention des risques routiers encourus par vos salariés?



Focus « OUI »













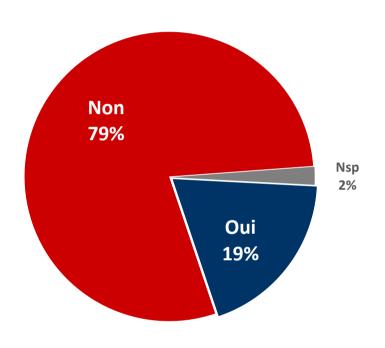
B Actions de prévention du risque routier

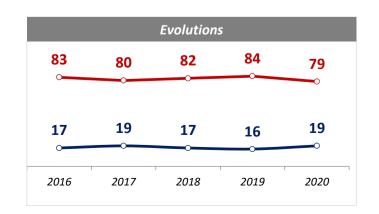




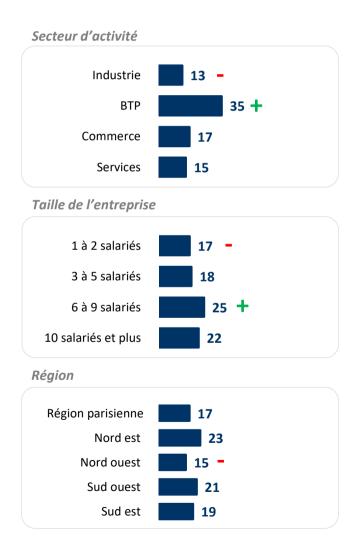
Pour autant, moins de 2 dirigeants interrogés sur 10 ont mis en place, dans leur entreprise, des actions de prévention du risque routier, <u>pratique qui n'a quasiment pas évolué avec le temps</u>

QUESTION: Dans votre entreprise, des actions de prévention du risque routier ont-elles été mises en place à l'attention de vos salariés?





Focus « OUI »









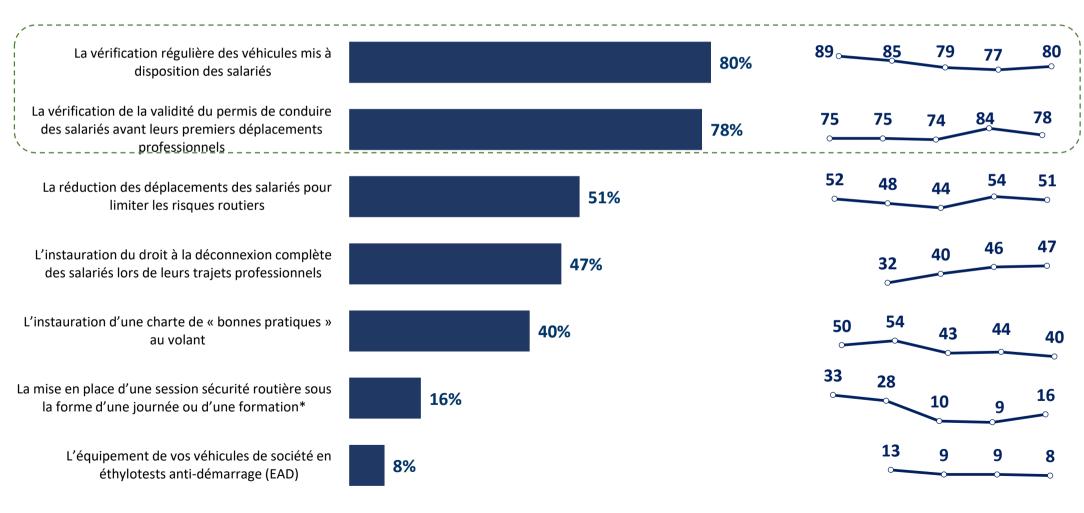


Vérification régulière des véhicules de société ainsi que de la validité du permis de conduire demeurent les principales actions mises en œuvre...

Voici un certain nombre d'actions pouvant être menées par les entreprises en matière de sécurité routière. Quelles-sont celles que vous avez mises en place au sein de votre entreprise?

Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui ont mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit 19% de l'échantillon

Rappels Avril Mars Mars Avril Oct. 2016 2017 2018 2019 2020









...tandis que les actions plus engageantes sont nettement moins considérées

Voici un certain nombre d'actions pouvant être menées par les entreprises en matière de sécurité routière. Quelles-sont celles que QUESTION: vous avez mises en place au sein de votre entreprise?

Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui ont mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit 19% de l'échantillon

La vérification régulière des véhicules mis à disposition des salariés

La vérification de la validité du permis de conduire des salariés avant leurs premiers déplacements professionnels

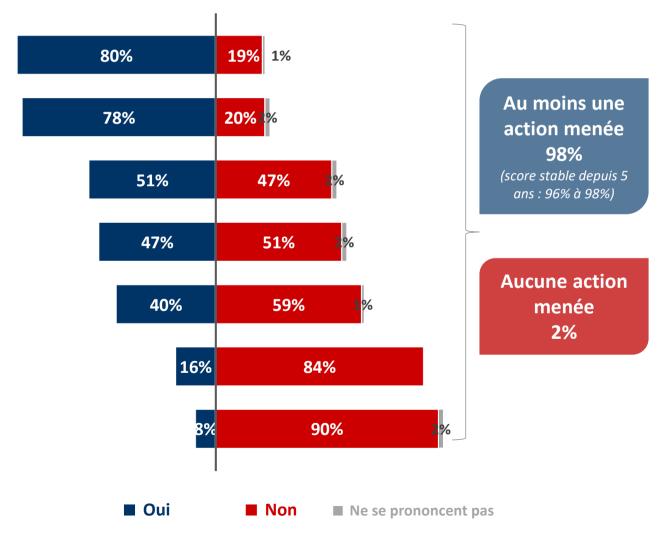
La réduction des déplacements des salariés pour limiter les risques routiers

L'instauration du droit à la déconnexion complète des salariés lors de leurs trajets professionnels (« c'est-à-dire le droit, pour le salarié, de ne pas être connecté aux outils numériques professionnels (téléphone portable, emails, etc.) pendant les trajets professionnels ».

L'instauration d'une charte de bonnes pratiques au volant

La mise en place d'une session sécurité routière sous la forme d'une journée ou d'une formation

L'équipement de vos véhicules de société en éthylotests antidémarrage (EAD)

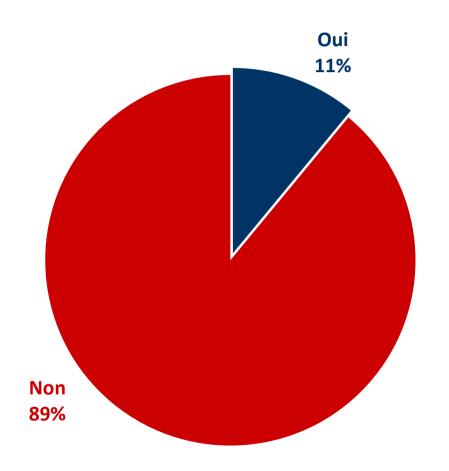




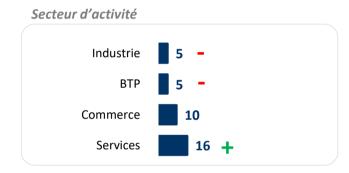


1 dirigeant interrogé sur 10 a déjà mis en place des solutions pour favoriser les mobilités douces

QUESTION : Dans votre entreprise, avez-vous mis en place des solutions pour favoriser l'usage des mobilités douces comme le vélo, les trottinettes électriques, etc... ?



Focus « OUI »







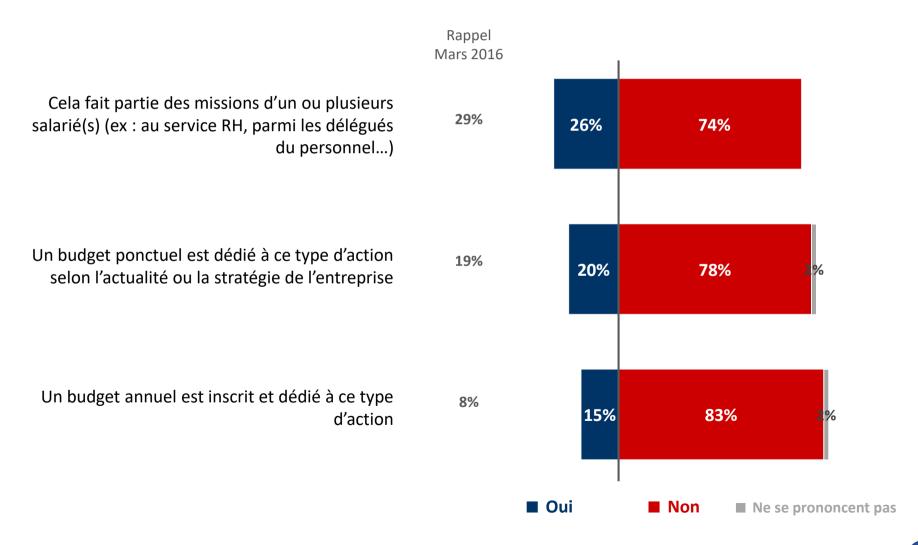




Lorsque des actions de prévention du risque routier ont été mises en œuvre, il s'agit avant tout de moyens humains, dans 3 cas sur 10

Parmi la liste suivante, quels sont les moyens humains et/ou financiers dédiés à la sensibilisation au risque routier mis en place au **QUESTION:** sein de votre entreprise?

Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui ont mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit 19% de l'échantillon



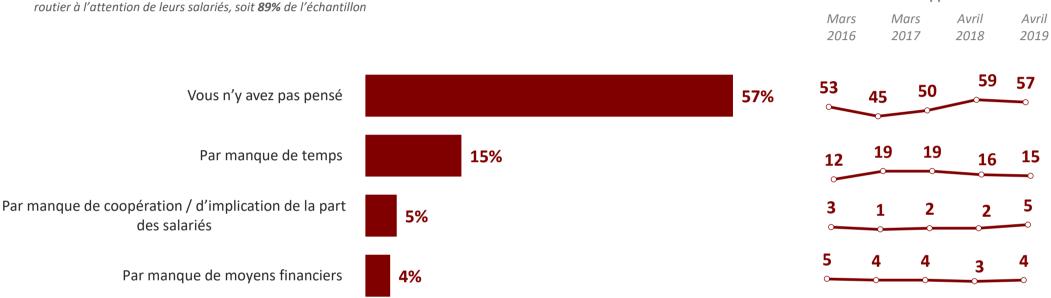


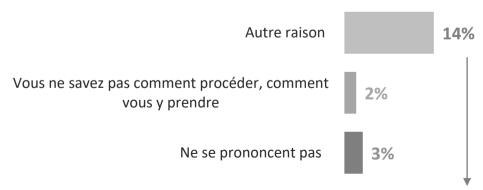


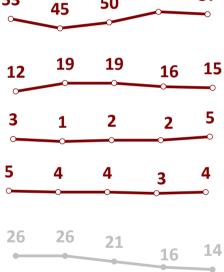
Le manque de présence à l'esprit a toujours été – et de loin – la 1ère justification à l'absence d'action de sensibilisation au risque routier

Pour quelle raison principale n'avez-vous pas mis en place d'action de sensibilisation au risque routier auprès de vos salariés ?

<u>Base</u> : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui n'ont pas mis en place des actions de prévention du risque







Rappels

Les répondants font référence au fait qu'ils ne jugent pas cela nécessaire (3), que peu de personnes sont concernées (4), que l'entreprise ne compte qu'un salarié (4 verbatim) ou bien qu'ils ne souhaitent pas encourager leurs collaborateurs à utiliser le vélo ou la trottinette.





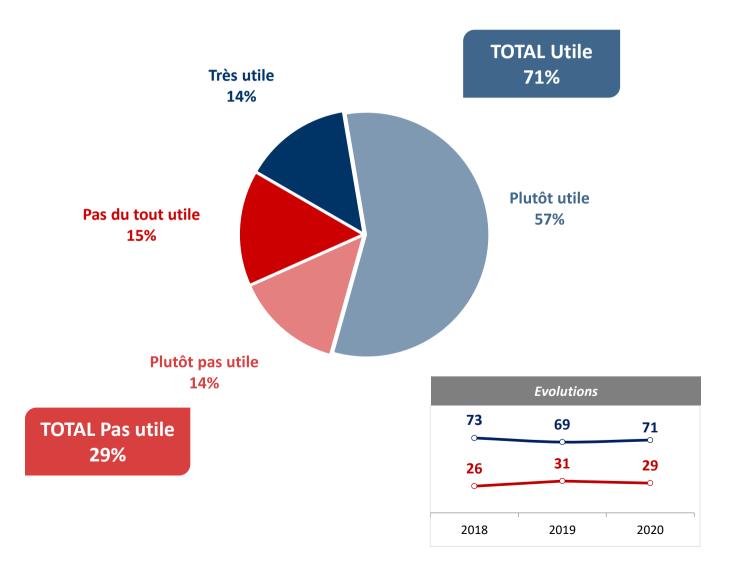




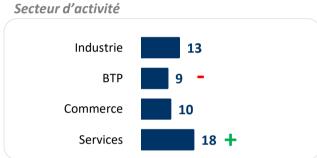
L'utilité des *Journées de la Sécurité routière au travail* est reconnue par 7 dirigeants sur 10

QUESTION: La Sécurité Routière organise en novembre prochain « Les journées de la Sécurité Routière au travail » pour sensibiliser les employeurs, échanger et agir sur le risque professionnel. Vous personnellement, diriez-vous que cette initiative est utile ou non ?

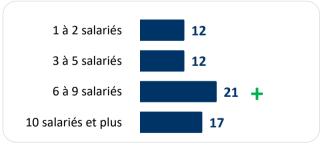
Cette initiative est ...



Focus « Très utile »















C Attentes des dirigeants et perspectives



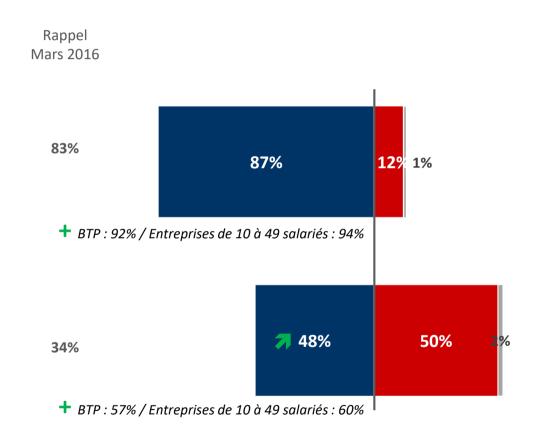


Si la vérification de la validité du permis de conduire avait d'emblée remporté l'adhésion il y a 5 ans, la dénonciation du salarié ayant commis une infraction semblait moins évidente mais a gagné 14 points depuis

<u>QUESTION</u>: Vous personnellement, êtes-vous plutôt favorable ou plutôt défavorable aux obligations suivantes des employeurs en matière de risque routier?

La vérification de la validité du permis de conduire des employés avant leurs premiers déplacements professionnels

La dénonciation par l'employeur du salarié ayant commis une infraction routière









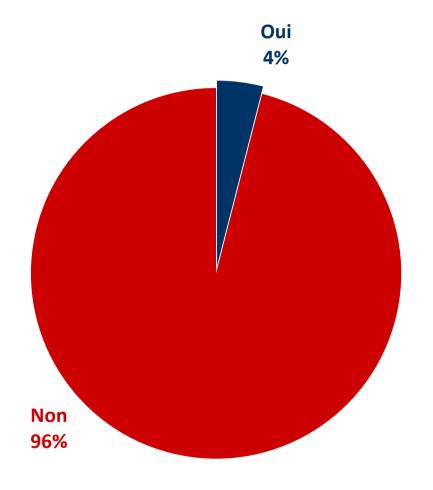


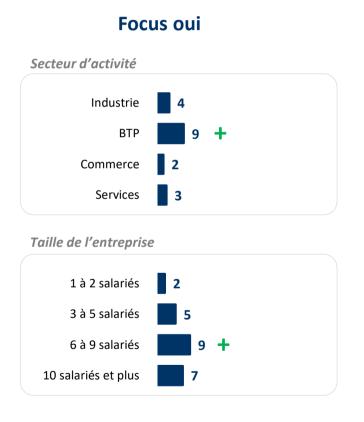




Les dirigeants sont très minoritairement interpellés par leurs salariés sur le risque routier dans le cadre de leur travail : 4% d'entre eux

QUESTION: Vos salariés vous ont-ils déjà interpellé par rapport au risque routier dans le cadre de leur travail (ex : en demandant des informations, formations, l'aménagement des horaires pour correspondre aux horaires des transports en commun, demandes de télétravail pour limiter les déplacements, participation financière de l'entreprise pour l'utilisation d'autres modes de transports que la voiture, etc.)?



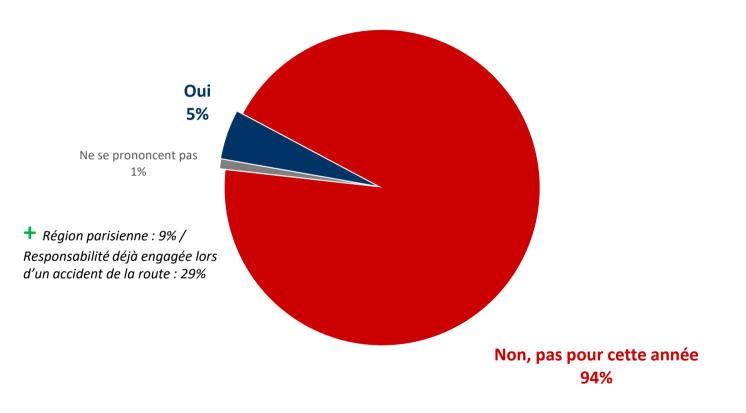


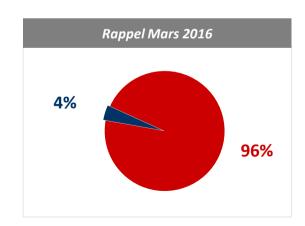




Seuls 5% des dirigeants interrogés ont planifié des actions de sensibilisation au risque routier, mais s'élève à 29% parmi ceux qui ont déjà vu leur responsabilité engagée

Dans votre entreprise, avez-vous d'ores-et-déjà planifié des actions de sensibilisation au risque routier pour l'année 2020 ?



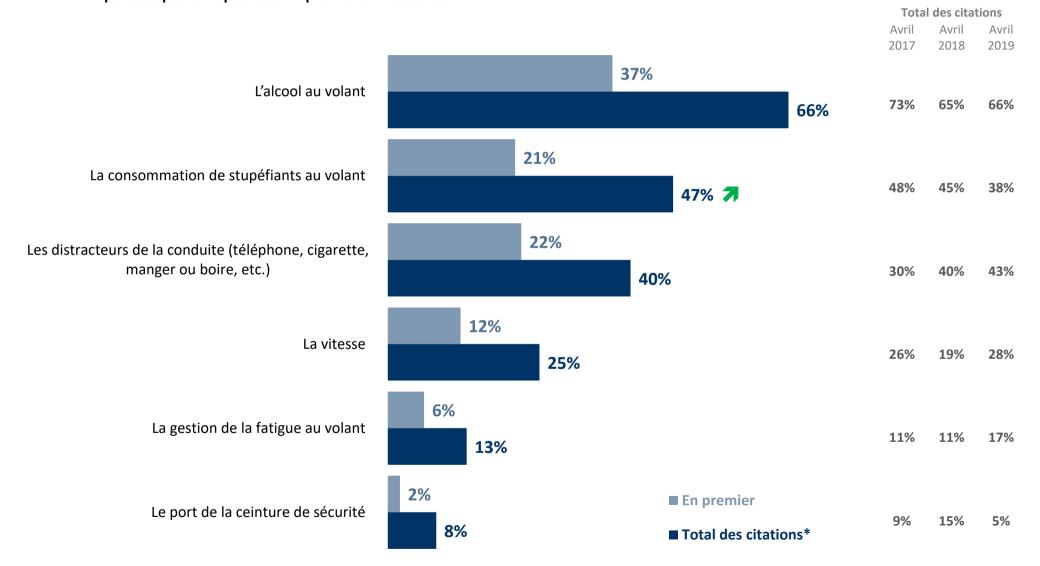






Bien qu'ayant perdu 7 points en 4 ans, l'alcool au volant demeure largement en tête des enjeux de sécurité routière devant être priorisés par les pouvoirs publics

QUESTION: Parmi les enjeux de sécurité routière suivants, quels sont les deux qui, selon vous, doivent faire l'objet d'une action prioritaire de la part des pouvoirs publics? En premier? En second?





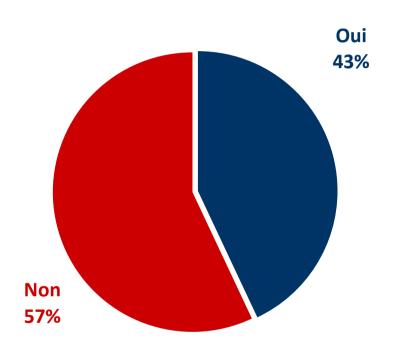


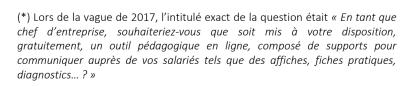


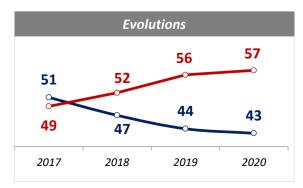


L'intérêt pour un outil pédagogique en ligne destiné à informer les dirigeants sur la façon d'agir sur le risque routier professionnel n'a cessé de décroître : 43%, soit <u>une baisse de 8 points en 5 ans</u>

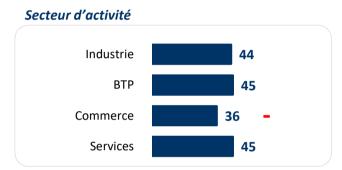
QUESTION: En tant que chef d'entreprise, souhaiteriez-vous que soit mis à votre disposition, gratuitement, un outil pédagogique en ligne pour vous informer sur la façon d'agir sur le risque routier professionnel dans votre entreprise (vidéo, fiches pratiques...)? (*)







Focus « TOTAL Oui »



Taille de l'entreprise

